



L'ORGANISATION ECONOMIQUE DES PRODUCTEURS AU PLAN JURIDIQUE (Formation initiale ouverte à la formation continue) CORBAS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

En 2018, les entreprises coopératives du secteur agricole emploient plus de 160 000 salariés. Environ $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent au moins à une coopérative. Les coopératives du secteur agricole détiennent 1 marque alimentaire sur 3 en France. Elles pèsent 40% de l'agro-alimentaire français.

Dans ce contexte, la connaissance de la coopération agricole est un enjeu important pour les agents du MAA.

OBJECTIFS :

Être capable d'expliquer le rôle de la coopération agricole dans le développement des productions végétales et animales, sa structuration et ses relations avec les producteurs et l'administration.

PUBLIC CONCERNE :

Tous les agents du MAA dont les missions les conduisent à avoir des connaissances de la coopération agricole.

CONTENU PROPOSE :

- Grandes étapes du développement de la coopération agricole.
- Grands principes de la coopération agricole. Dérogations légales à ces principes : objet, intérêt et conséquences sur la gestion.
- Statut juridique de la coopération agricole : contraintes et droits spécifiques résultant de ces contraintes.
- Poids dans l'économie française.
- Différentes formes sociétaires relevant de la coopération agricole (coopératives, unions et fédérations de coopératives, sociétés d'intérêt collectif agricole, groupes coopératifs...) et leurs particularités (dénomination sociale, activité, fonctionnement, gestion administrative, comptable et financière, poids économiques).
- Relations avec l'administration (agrément et contrôles).
- Organisations de producteurs : cadre réglementaire, particularités par rapport aux autres formes sociétaires, reconnaissance administrative, programmes opérationnels, fonds opérationnels, partenariat.

INTERVENANTS :

ICoop de France

DATES :

28 février 2019

Date limite d'inscription :

25 janvier 2019

DUREE :

1 jour

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS

MAXIMUM :

5 : Il s'agit d'une FIFC (formation Initiale ouverte à la Formation Continue) : il y a 5 places pour les agents en poste et le reste du groupe et constitué de techniciens en formation initiale de l'INFOMA.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Bruno GELIN

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Martine FLUET

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma-corbass.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

121 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

CODE EPICEA :

176884